

financière et de maîtrise de l'inflation et de l'endettement en plus de faire la preuve d'une ouverture à l'investissement étranger.

L'UE a signé une nouvelle génération d'accords appelés euro-accords (ou accords d'association) avec la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie. Ces accords sont des pactes qui lient l'UE à chacun des cinq pays du CEFTA pris distinctement. Ensemble, ils ont conçu un plan d'action et un cadre institutionnel pour : créer une zone de libre-échange d'ici à dix ans; stimuler le dialogue politique; régir les relations commerciales et économiques; promouvoir la coopération et l'assistance dans les secteurs financiers, industriels et culturels, notamment par la création d'institutions communes.

Les dynamiques économiques créées par les accords d'association encouragent les entreprises canadiennes à penser sérieusement à procéder à des investissements directs dans ces pays et à accentuer leur présence sur ces marchés.

## **OUVERTURE AUX AFFAIRES AVEC L'ÉTRANGER**

« L'ouverture aux affaires avec l'étranger » a occasionné d'importants ajustements comme la rationalisation et la modernisation des économies de

la région, leurs secteurs financiers compris, de même que l'apprentissage de la conduite des affaires et de la concurrence dans un marché libre.

La libéralisation rapide pour attirer l'investissement étranger a été l'une des principales méthodes employées pour accentuer le rôle du secteur privé et le transfert de technologie dans la région. En général, les entreprises appartenant à des intérêts étrangers peuvent acquérir des biens en toute liberté; il existe peu de restrictions concernant les holdings. En général, il est aussi possible de créer une compagnie appartenant intégralement à des intérêts étrangers. Les investisseurs étrangers et nationaux sont traités de la même façon et sont assujettis aux mêmes codes et lois de fiscalité. De plus en plus, les gouvernements régionaux tendent à ne pas différencier investisseurs nationaux et investisseurs étrangers et à ne pas sélectionner les projets d'investissements étrangers, sauf si ceux-ci sont jugés « sensibles », c'est-à-dire si ces projets touchent à des secteurs clés de l'industrie.

L'expansion commerciale se poursuivra, car la région continue à ouvrir ses marchés à l'investissement et au commerce extérieur. Comme on pouvait s'y attendre, le gros du commerce extérieur s'effectue avec les pays de l'Union européenne, bien qu'en 1995, quelque 44 % des exportations de la Slovaquie aient été destinées aux membres du CEFTA. L'Allemagne a été le plus grand